

**«Les zones humides: l'eau, la vie et la culture»  
8e Session de la Conférence des Parties contractantes à la  
Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)  
Valence, Espagne, 18 au 26 novembre 2002**

## **Résolution VIII.27**

### **Questions financières et budgétaires**

1. RAPPELANT les dispositions budgétaires établies par l'Article 6, alinéas 5 et 6, de la Convention;
2. RECONNAISSANT AVEC SATISFACTION que la majorité des Parties contractantes ont versé promptement leurs contributions au budget central de la Convention;
3. NOTANT AVEC GRATITUDE les contributions financières supplémentaires versées par beaucoup de Parties par le truchement de leur Autorité administrative Ramsar et d'autres agences, y compris quelques organismes d'aide au développement, ainsi que les contributions d'organisations non gouvernementales et du secteur privé destinées aux activités du Bureau Ramsar, comme on peut le voir dans le document d'information Ramsar COP8 DOC.12;
4. RECONNAISSANT UNE FOIS ENCORE AVEC SATISFACTION l'efficacité des services financiers et administratifs fournis au Bureau Ramsar par l'UICN – Union mondiale pour la nature;
5. NOTANT que les Parties contractantes ont été tenues informées de la situation financière du secrétariat de la Convention dans les rapports financiers vérifiés pour les exercices financiers 1999 et 2000 et dans les procès-verbaux des réunions du Comité permanent en 1999, 2000 et 2001, qui ont été communiqués aux Parties contractantes en temps voulu;

#### LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

6. CONSTATE AVEC SATISFACTION que depuis la COP7, en 1999, le Bureau Ramsar a administré les fonds de la Convention avec prudence et efficacité, et a bouclé chaque exercice avec un léger excédent budgétaire qui a été reversé au Fonds de réserve établi par la Résolution VI.17.
7. EXPRIME SA GRATITUDE aux Parties contractantes qui ont siégé au Sous-groupe des finances du Comité permanent durant la période triennale écoulée et, en particulier, à l'Arménie qui en a assuré la présidence.
8. DÉCIDE que le mandat relatif à l'administration financière de la Convention, contenu dans l'Annexe 3 de la Résolution 5.2, s'appliquera intégralement pour la période triennale 2003 à 2005.
9. DÉCIDE EN OUTRE que le Sous-groupe des finances, établi par la Résolution VI.17, continuera de fonctionner sous les auspices du Comité permanent, et assumera les rôles et responsabilités spécifiés dans ladite résolution.

10. APPROUVE le budget pour la période triennale 2003 à 2005, tel qu'il figure à l'Annexe 1, pour permettre l'application des plans de travail annuels du Bureau Ramsar.
11. DÉCIDE que la contribution de chaque Partie contractante à ce budget sera conforme au barème des quotes-parts applicable aux contributions versées par les États Membres au budget des Nations Unies, approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies pour 2003 (Annexe II) et qui doit encore être approuvé pour 2004 et 2005, sauf pour les Parties contractantes dont les contributions annuelles au budget de la Convention seraient inférieures à CHF 1000 si l'on applique le barème des Nations Unies; dans leur cas, la contribution annuelle sera fixée à CHF 1000. La différence entre la quote-part conforme au barème des contributions de l'ONU et le seuil minimum de CHF 1000 sera attribuée, lorsque les paiements auront été effectués, à la ligne budgétaire 9 du budget central (Frais du Bureau relatifs à la COP). La quote-part des autres Parties contractantes sera définie conformément au barème des contributions des Nations Unies comme indiqué à l'Annexe II.
12. INVITE toutes les Parties contractantes à s'acquitter promptement de leurs contributions le 1er janvier de chaque année, et PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes qui ont des arriérés de contributions de redoubler d'efforts pour les régler.

## Annexe I

### Budget central 2003-2005 (en francs suisses)

#### REVENU

Le revenu prévu pour 2003-2005 représente une augmentation de 4% par an basée sur la prévision de revenu pour 2002. L'augmentation annuelle de 4% se compose de 1,5% pour tenir compte du taux d'inflation et 2,5% de croissance réelle (voir les chiffres réels à la fin du tableau des dépenses à la page suivante).

	2002 (Prévision)	2003	2004	2005
1. Contributions des Parties	2 520 121	2 649 869	2 748 338	2 843 619
2. Contribution volontaire É.-U.	696 960	732 284	760 256	787 322
3. Retour d'impôt suisse sur le revenu	200 000	220 000	230 000	240 000
4. Intérêts	120 000	130 000	140 000	160 000
REVENU TOTAL	3 537 081	3 732 153	3 878 594	4 030 941
Dépenses budgétées		3 678 564	3 825 707	3 978 735
Différence*		53 589	52 887	52 206

\* Les postes 1 et 2 du revenu sont calculés en appliquant le barème des quotes-parts des Nations Unies aux dépenses prévues (voir page suivante), moins le poste 3 et le poste 4 du revenu. Néanmoins, conformément à la Résolution VII.28, le minimum versé par chaque Partie est de 1000 francs suisses par an. Au moment où la COP se réunit, pour 68 pays en développement et pays en transition économique, ce montant est plus élevé que le pourcentage de leur contribution selon le barème des Nations Unies. Il y a donc une différence entre le revenu et les dépenses comme on le voit ici. Le montant additionnel, ou la portion qui est réellement versée, sera transféré à la ligne 9 du budget central (Frais du Bureau relatifs à la COP), conformément au paragraphe 11 de la Résolution VIII.27.

#### Notes sur le revenu

- Contributions annuelles des Parties contractantes (voir annexe II pour la liste des contributions pour 2003).
- Contribution volontaire des États-Unis d'Amérique équivalant à 22% du montant total payé par l'ensemble des Parties contractantes.
- Le Gouvernement suisse, en plus du versement de ses cotisations annuelles, reverse au budget central de Ramsar l'impôt sur le revenu payé par le personnel non suisse employé par le Bureau Ramsar.

4. Intérêts accumulés sur les dépôts en espèces qui ne sont pas immédiatement nécessaires pour décaissement

<b>Annexe I</b>					
<b>BUDGET CENTRAL 2003-2005</b>					
(en francs suisses)					
DÉPENSES			2003	2004	2005
1	FRAIS DE PERSONNEL				
	a)	Salaires et charges sociales	2 120 243	2 183 850	2 249 365
	b)	Autres prestations	194 536	198 427	202 395
	c)	Frais d'engagement et de départ du personnel	25 000	15 000	15 000
2	SERVICES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES				
	a)	Banque de données Ramsar	160 000	180 000	200 000
	b)	Service d'appui au GEST	110 000	110 000	110 000
3	APPUI À DES INITIATIVES RÉGIONALES		82 386	86 150	89 596
4	VOYAGES OFFICIELS (internationaux)		110 000	115 000	120 000
5	ACHAT ET ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT/FOURNITURES DE BUREAU (y compris amortissement)		20 000	23 000	25 000
6	SERVICES ADMINISTRATIFS ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
	a)	Services UICN	452 000	460 000	468 000
	b)	Frais de fonctionnement	97 000	97 000	100 000
	c)	Interprétation simultanée aux réunions du CP	15 000	15 000	15 000
7	COMMUNICATION ET RAPPORTS				
	a)	Publications	145 000	150 000	150 000
	b)	Bulletin			
8	ORGANES SUBSIDIAIRES				
	a)	Appui aux membres du Comité permanent	42 000	45 000	45 000
	b)	Appui aux membres du GEST	42 000	20 000	45 000
	c)	Appui aux représentants régionaux			
9	Frais du Bureau relatifs à la COP		43 399	107 280	123 379
10	DIVERS				
	a)	Provision pour créances douteuses	20 000	20 000	20 000
	b)	Perte de change			
	PRÉVISION DE DÉPENSES TOTALES		3 678 564	3 825 707	3 978 735
	PRÉVISION DE REVENU *		3 678 564	3 825 707	3 978 735

\* Y compris intérêts et retour d'impôt suisse sur le revenu

Augmentation de 4% basée sur la prévision de revenu pour 2002 et composée de:			
1,5% inflation	53 056	55 178	57 386
2,5% croissance	88 427	91 964	95 643
	141 483	147 143	153 028

## Annexe II

## Contributions annuelles pour 2003

(Note: pour les exercices financiers 2004 et 2005, voir paragraphe 11 du texte de la Résolution.)

ÉTAT MEMBRE	2003 ONU %	2003 Ramsar %	2003 Cot.ann. CHF
Afrique du Sud	0,40800	0,41030	13.657
Albanie	0,00300	0,00302	1.000
Algérie	0,07000	0,07040	2.343
Allemagne	9,76900	9,82417	327.004
Argentine <sup>1</sup>	1,14900	1,15549	38.461
Arménie	0,00200	0,00201	1.000
Australie	1,62700	1,63619	54.462
Autriche	0,94700	0,95235	31.700
Azerbaïdjan	0,00400	0,00402	1.000
Bahamas	0,01200	0,01207	1.000
Bahreïn	0,01800	0,01810	1.000
Bangladesh	0,01000	0,01006	1.000
Bélarus	0,01900	0,01911	1.000
Belgique	1,12900	1,13538	37.792
Belize	0,00100	0,00101	1.000
Bénin	0,00200	0,00201	1.000
Bolivie	0,00800	0,00805	1.000
Bosnie & Herzégovine	0,00400	0,00402	1.000
Botswana	0,01000	0,01006	1.000
Brésil	2,39000	2,40350	80.002
Bulgarie	0,01300	0,01307	1.000
Burkina Faso	0,00200	0,00201	1.000
Burundi	0,00100	0,00101	1.000
Cambodge	0,00200	0,00201	1.000
Canada	2,55800	2,57245	85.625
Chili	0,21200	0,21320	7.096
Chine	1,53200	1,54065	51.282
Chypre	0,03800	0,03821	1.272
Colombie	0,20100	0,20214	6.728
Comores	0,00100	0,00101	1.000
Congo	0,00100	0,00101	1.000
Costa Rica	0,02000	0,02011	1.000
Côte d'Ivoire	0,00900	0,00905	1.000
Croatie	0,03900	0,03922	1.305
Cuba	0,03000	0,03017	1.004
Danemark	0,74900	0,75323	25.072
Égypte	0,08100	0,08146	2.711
El Salvador	0,01800	0,01810	1.000

<sup>1</sup> La République d'Argentine a demandé qu'en appliquant le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, la contribution de l'Argentine pour 2003 soit ajustée au taux proposé par le Comité des contributions des Nations Unies et adopté à l'unanimité de ses membres à sa 62e session. Le Comité des contributions a recommandé, par consensus, que pour l'évaluation de la contribution de l'Argentine en 2003, l'Assemblée générale applique un taux de 0,969% au lieu du taux de 1,149% proposé à l'origine.

Équateur		0,02500	0,02514	1.000
Espagne		2,51875	2,53297	84.312
Estonie		0,01000	0,01006	1.000
États-Unis <sup>(1)</sup>		0,00000	0,00000	
Fédération de Russie		1,20000	1,20678	40.168
Finlande		0,52200	0,52495	17.473
France		6,46600	6,50251	216.440
Gabon		0,01400	0,01408	1.000
Gambie		0,00100	0,00101	1.000
Géorgie		0,00500	0,00503	1.000
Ghana		0,00500	0,00503	1.000
Grèce		0,53900	0,54204	18.042
Guatemala		0,02700	0,02715	1.000
Guinée		0,00300	0,00302	1.000
Guinée-Bissau		0,00100	0,00101	1.000
Honduras		0,00500	0,00503	1.000
Hongrie		0,12000	0,12068	4.017
Inde		0,34100	0,34293	11.415
Indonésie		0,20000	0,20113	6.695
Iran, Rép. Islamique d'		0,27200	0,27354	9.105
Irlande		0,29400	0,29566	9.841
Islande		0,03300	0,03319	1.105
Israël		0,41500	0,41734	13.892
Italie		5,06475	5,09335	169.535
Jamahiriya arabe libyenne		0,06700	0,06738	2.243
Jamaïque		0,00400	0,00402	1.000
Japon		19,51575	19,62596	653.263
Jordanie		0,00800	0,00805	1.000
Kenya		0,00800	0,00805	1.000
L'ex-Rép. youg. de Macédoine		0,00600	0,00603	1.000
Lettonie		0,01000	0,01006	1.000
Liban		0,01200	0,01207	1.000
Liechtenstein		0,00600	0,00603	1.000
Lituanie		0,01700	0,01710	1.000
Luxembourg		0,08000	0,08045	2.678
Madagascar		0,00300	0,00302	1.000
Malaisie		0,23500	0,23633	7.866
Malawi		0,00200	0,00201	1.000
Mali		0,00200	0,00201	1.000
Malte		0,01500	0,01508	1.000
Maroc		0,04400	0,04425	1.473
Maurice		0,01100	0,01106	1.000
Mauritanie		0,00100	0,00101	1.000
Mexique		1,08600	1,09213	36.352
Monaco		0,00400	0,00402	1.000
Mongolie		0,00100	0,00101	1.000
Namibie		0,00700	0,00704	1.000
Népal		0,00400	0,00402	1.000
Nicaragua		0,00100	0,00101	1.000
Niger		0,00100	0,00101	1.000
Nigéria		0,06800	0,06838	2.276
Norvège		0,64600	0,64965	21.624

Nouvelle-Zélande		0,24100	0,24236	8.067
Ouganda		0,00500	0,00503	1.000
Ouzbékistan		0,01100	0,01106	1.000
Pakistan		0,06100	0,06134	2.042
Panama		0,01800	0,01810	1.000
Papouasie-Nouvelle-Guinée		0,00600	0,00603	1.000
Paraguay		0,01600	0,01609	1.000
Pays-Bas		1,73800	1,74781	58.177
Pérou		0,11800	0,11867	3.950
Philippines		0,10000	0,10056	3.347
Pologne		0,37800	0,38013	12.653
Portugal		0,46200	0,46461	15.465
Rép.dém. Congo		0,00400	0,00402	1.000
Rép.-unie de Tanzanie		0,00400	0,00402	1.000
République arabe syrienne		0,08000	0,08045	2.678
République de Corée		1,85100	1,86145	61.960
République de Moldova		0,00200	0,00201	1.000
République dominicaine		0,02300	0,02313	1.000
République slovaque		0,04300	0,04324	1.439
République tchèque		0,20300	0,20415	6.795
Roumanie		0,05800	0,05833	1.941
Royaume-Uni		5,53600	5,56726	185.310
Sainte-Lucie		0,00100	0,00101	1.000
Sénégal		0,00500	0,00503	1.000
Sierra Leone		0,00100	0,00101	1.000
Slovénie		0,08100	0,08146	2.711
Sri Lanka		0,01600	0,01609	1.000
Suède		1,02675	1,03255	34.369
Suisse		1,27400	1,28119	42.645
Suriname		0,00200	0,00201	1.000
Tadjikistan		0,00100	0,00101	1.000
Tchad		0,00100	0,00101	1.000
Thaïlande		0,29400	0,29566	9.841
Togo		0,00100	0,00101	1.000
Trinité-et-Tobago		0,01600	0,01609	1.000
Tunisie		0,03000	0,03017	1.004
Turquie		0,44000	0,44248	14.728
Ukraine		0,05300	0,05330	1.774
Uruguay		0,08000	0,08045	2.678
Venezuela		0,20800	0,20917	6.963
Viet Nam		0,01600	0,01609	1.000
Yougoslavie		0,02000	0,02011	1.000
Zambie		0,00200	0,00201	1.000
	TOTAUX	77,56200	78,00000	2.649.869
(1) Autres contributions		22,00000	22,00000	732.284
TOTAL		99,56200	100,00000	3.382.154